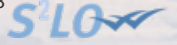


Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 083-248300493-20230227-C\_2023\_039-DE



# Bilan de concertation



—écoquartier—  
**LES CADENADES**

L'avenir en développement durable



## SOMMAIRE

<b>LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>2</b>
Dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté .....	2
Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Cadenades .....	3
<b>DISPOSITIFS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE .....</b>	<b>4</b>
Une première concertation .....	4
Une seconde concertation aboutie .....	5
<b>SYNTHESE DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>11</b>
Les enjeux du projet des Cadenades .....	11
Les composantes présentées du projet des Cadenades .....	11
Principales remarques exprimées et éléments pris en compte dans le schéma d'aménagement.....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>14</b>

## LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

### Dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté

La concertation classique "code de l'urbanisme" (aussi appelée concertation au titre de l'article L. 103-2 de ce code) est un **outil de participation** qui impose d'associer le plus tôt possible et pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets d'aménagement et de construction et de documents d'urbanisme :

- L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi)
- La création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC)
- Certains projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique
- Les projets de renouvellement urbain

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu **obligatoire la concertation auprès du public** lors de la création ou de la modification d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et ce jusqu'à approbation du dossier de création en Conseil d'Agglomération.

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance no2015-1174 du 23 septembre 2015 précise: « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par:

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance no2015-1174 du 23 septembre 2015 précise : « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Lors d'une délibération, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation et établit les modalités de participation du public pour la mise à disposition de l'Etude d'impact et du Dossier de Création. Suite à cette mise à disposition, l'autorité compétente tire le bilan de cette participation et crée la ZAC.

**Ce bilan retrace le déroulement des actions de concertation préalable mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration puis restituée, d'une part la synthèse des observations, attentes et remarques formulés par les participants et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la personne publique à l'origine du projet pour leur prise en compte dans le projet d'aménagement.**

## Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Cadenades

Dracénie Provence Verdon agglomération en décembre 2011, par délibération du Conseil communautaire, a pris l'initiative de la création de la zone d'aménagement concerté des Cadenades en définissant les objectifs et les modalités de la concertation. Cette concertation s'est déroulée partiellement en 2013 sans être menée à son terme.

La délibération du 27 juin 2022 (C\_2022\_113) approuvée lors du Conseil communautaire, a défini de nouveaux objectifs et précisé les modalités d'une nouvelle concertation préalable.

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

- Publication d'avis administratifs pour informer de l'ouverture de la concertation et la date de clôture et des modalités de mise à disposition du dossier de concertation relatif au projet en mairie et sur internet;
- Des informations ont été publiées sur les sites internet de Dracénie Provence Verdon agglomération et de la commune du Muy et sur les réseaux sociaux
- Création d'un site internet spécifique <https://www.registre-dematerialise.fr/4181/> avec la possibilité de recueillir des observations du public sur un registre numérique
- Réalisation d'affichage
- Mise à disposition du public d'un registre de concertation
- Organisation de trois réunions publiques.

Suite à cette concertation, le Conseil communautaire Dracénie Provence Verdon agglomération va en tirer un bilan.

Ce bilan, le dossier de ZAC et son étude d'impact seront mis à disposition du public par voie électronique pendant 30 jours. Les modalités de mise à disposition seront définies lors d'une délibération ultérieure.

## DISPOSITIFS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE

### Une première concertation

Dans le cadre du projet de création de l'Ecoquartier des Cadenades au Muy, porté par la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon, une démarche de concertation a été mise en œuvre pour **échanger avec le grand public** dès les études préalables en 2011.

Lors de cette première vague de concertation, une première **réunion publique** qui s'est tenue le 29 avril 2013 a été suivie par une **balade sur le site** du futur écoquartier et trois **ateliers de travail thématiques** ont été organisés au mois de juin 2013.

Ouverte à l'ensemble de la population, la **balade** a été organisée le 8 juin 2013 de 10h à 12h avec pour objectif d'entamer le dialogue entre les habitants et les bureaux d'études. Les promeneurs ont pu découvrir le périmètre du futur quartier, poser leurs questions et surtout partager leur expertise d'usage avec les techniciens présents. Cette promenade a été l'occasion d'évoquer, hors cadre formel, les pratiques de déplacement, de fréquentation des équipements et commerces ou encore les attentes de la population en terme d'habitat et d'intégration du futur projet.



A la suite de la première réunion publique sur le diagnostic communal et du site, la population a été conviée à trois **ateliers participatifs**. Les ateliers se sont tenus les 10, 11 et 12 juin 2013 de 18h30 à 20h30 à la Maison des Associations du Muy. L'objectif était de donner la parole aux habitants et aux riverains sur leur connaissance du secteur et les enjeux qu'ils identifient pour un aménagement durable du site. Le premier atelier avait pour thème « Pratiquer les Cadenades » sur les déplacements les commerces et équipements. Le second était sur le thème « Habiter les Cadenades » où les questions d'habitat, de formes urbaines, de programmation et d'espaces publics et privés ont été abordées. Le dernier abordait le thème de « Vivre dans le respect de l'environnement » avec les sujets de biodiversité, paysage, patrimoine et énergies renouvelables.

A ces occasions, la population a pu appréhender les questions diverses d'un projet urbain ainsi qu'établir le scénario le plus pertinent à leurs yeux.




Enfin, une **exposition** résumant la totalité des étapes de conception avait été réalisée en Mairie.

Au vu de la suspension du projet pendant plusieurs années, une nouvelle phase de concertation a été lancée par délibération du conseil du 27/06/2022.

## Une seconde concertation aboutie

### Les moyens d'informations

Avis de concertation sur les sites internet de la Ville du Muy et sur celui de l'Agglomération Dracénie Provence Verdon :

 **Dracénie Provence Verdon agglomération** 7 septembre, 14:00 · 🌐

[#CONCERTATION - #LEMUY] Projet de création d'une zone d'aménagement concerté sur le quartier des Cadenades au Muy : DPVa, en partenariat avec le Muy et l'EPF PACA, a exprimé son souhait de reprendre le projet des Cadenades dans le cadre d'une démarche de Zone d'Aménagement Concerté. L'objectif de ce projet est de favoriser une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer durablement la ville dans le cadre de la démarche d'écoquartier.

La concertation publique se déroulera du 15 septembre au 15 décembre 2022.  
Toutes les infos : <https://www.dracenie.com/fr/node/6847>





## AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

*En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme*

### PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ SUR LE QUARTIER DES CADENADES AU MUY

Par délibération du 27/06/2022, Dracénie Provence Verdon agglomération, en partenariat avec la commune du Muy et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur, a exprimé son souhait de reprendre le projet dit des Cadenades dans le cadre d'une démarche de Zone d'Aménagement Concerté nécessitant une concertation préalable. L'objectif de ce projet est de favoriser une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer durablement la ville dans le cadre de la démarche d'EcoQuartier portée par le ministère de la Transition Ecologique.

**Date de la concertation :**

La concertation publique se déroulera **du 15 septembre au 15 décembre 2022**

**Les modalités de la concertation préalable :**

*Documents nécessaires à l'information du public :*

- Mise à disposition d'un dossier de concertation comprenant la délibération du 22/06/22, un plan de situation, un plan du périmètre étudié, une notice explicative, la mise à jour de l'inventaire naturaliste et des zones humides, un registre destiné à recueillir les observations du public.
- Ce dossier sera mis à disposition du public :
  - o en mairie du Muy aux heures habituelles d'ouverture du public.
  - o sur les sites internet de la commune du Muy ([www.ville-lemuy.fr](http://www.ville-lemuy.fr)) et de DPVA ([www.dracenie.com](http://www.dracenie.com))
  - o sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4181>
- Les observations pourront être transmises:
  - o sur le registre déposé en mairie du Muy et le registre dématérialisé sécurisé en ligne : <https://www.registre-dematerialise.fr/4181>
  - o directement par courriel: [concertation-publique-4181@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-4181@registre-dematerialise.fr)
  - o ou par voie postale à DPVA-Monsieur le Président- concertation ZAC des Cadenades-square Mozart – 83300 Draguignan
- Trois réunions publiques sont programmées aux dates suivantes: **le 27/09/2022 à 18h, le 18/10/2022 à 18h, le 06/12/2022 à 18h à la salle polyculturelle Pierre Taxil, 11 avenue Ferry, Le Muy.**

**Les suites de la concertation :** A l'issue de la concertation, le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibèrera.

# Avis de concertation préalable à la création de la ZAC des Cadenades :

Soumis par stephanieaugios le Jeu, 01/09/2022 - 14:35

## Avis de concertation sur les réseaux sociaux :





Dossier de concertation publié sur sites internet :

Une page internet décrivant le projet de la ZAC a été mis en ligne avec notamment le dossier de concertation téléchargeable présentant le projet et une adresse mail <https://www.registre-dematerialise.fr/4181/> dédiée au registre dématérialisé.



## Les réunions publiques

3 mois de concertation se sont déroulés du 15 septembre 2022 au 15 décembre 2022 comprenant 3 dates de réunions publiques :

- le 27/09/2022 pour exposer l'évolution du projet depuis la concertation de 2013 en particulier au regard des contraintes environnementales et économiques
- le 18/10/2022 pour travailler sur les formes urbaines en fonction des nouvelles contraintes, et notamment la démarche de labellisation EcoQuartier, sur les déplacements, commerces, services et équipements publics à aménager
- et le 06/12/2022 pour présentation du schéma retenu et modifié en fonction des observations émises et recueillies.

Trois réunions publiques ont donc ponctué l'élaboration du projet d'aménagement. A ces occasions, les avancées de l'équipe de Maîtrise d'œuvre ont été présentées et commentées par la population.

### Première réunion publique du 27/09/2022

Cette première réunion publique a permis de **relancer la concertation** réglementaire sur le projet, de présenter les évolutions réglementaires, territoriales et de diagnostic du projet et ainsi les nouveaux enjeux et objectifs d'aménagement auxquels il devait répondre.

La réunion publique a eu lieu le 27 septembre 2022 à partir de 18H à la salle polyculturelle Pierre Taxil au 11 avenue Jules Ferry au Muy.

La réunion s'est déroulée en présence du Maire du Muy, de ses services concernés et des services en charge du projet à la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon.

Une cinquantaine de personnes composaient l'assistance. La réunion s'est organisée autour d'un temps de présentation d'une durée d'environ 45 minutes et d'une séance de questions / réponses durant une demi-heure.

Les **points de la présentation** étaient les suivants :

- rappel de la démarche et de la réunion
  - qu'est qu'une ZAC ?
  - partenaires et équipes autour du projet
  - la démarche écoquartier et ses ambitions
  
- présentation du site et du territoire
  - analyses urbaines, démographiques, du marché immobilier, de la mobilité : actualisations et évolutions depuis les études préalables
  - contraintes environnementales : actualisations et évolutions
  
- présentation des nouveaux enjeux auxquels doit répondre le projet
  - synthèse
  - évolutions

**La conclusion de cette réunion** était alors qu'en raison :

- d'un nouveau contexte social, immobilier et économique
- de criantes nécessités de transition écologique
- de la complexité des procédures environnementales
- et de la volonté politique de mieux intégrer le projet urbain

**Il a été décidé de reprendre la concertation afin de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet.**

### Deuxième réunion publique du 18/10/2022

La réunion publique a eu lieu le 18 octobre 2022 à partir de 18H à la salle polyculturelle Pierre Taxil au 11 avenue Jules Ferry au Muy.

La réunion s'est déroulée en présence du Maire du Muy, de ses services concernés et des services en charge du projet à la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon. A la différence de la première réunion, cette **présente réunion s'est déroulée sous forme d'ateliers et d'échanges par thématiques** en direct avec la population. Environ 70 personnes composaient l'assistance.

La procédure, les enjeux et objectifs du projet ont été rappelés en introduction.

Il s'agit d'un écoquartier où les notions de diversité, d'écomobilité et de vivre ensemble sont des thématiques fortes au même titre que la démarche collective d'échanges afin de créer un véritable projet de consensus et de quartier pour tous.

Dans cette démarche de dialogue, la réunion était organisée autour de 4 thèmes :

- Thème 1 : Programmation et formes urbaines
- Thème 2 : Accessibilité et modes de déplacement

- Thème 3 : Vie de quartier (centralité et espaces publics urbains et paysagers)
- Thème 4 : Transition écologique.

Débats et échanges sont intervenus autour d'un support projeté afin de guider les Maitres d'Ouvrages publics (Communauté d'Agglomération et Ville) et leur équipe de Maitrise d'œuvre (Map, Cyclades, Naturalia) dans l'élaboration d'un quartier durable et de qualité. La réunion a duré près de 2h30.

### Troisième réunion publique du 06/12/2022

La réunion publique a eu lieu le 06 décembre 2022 à partir de 18H à la salle polyculturelle Pierre Taxil au 11 avenue Jules Ferry au Muy.

La réunion s'est déroulée en présence du Maire du Muy, de ses services concernés et des services en charge du projet à la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon.

Lors de cette dernière réunion publique, le **schéma d'aménagement, prenant en compte les remarques exposées lors de la précédente réunion publique, a été présenté** dans l'objectif d'un projet d'équilibre global et de consensus.

## Les registres de concertation

### Registre physique en mairie

Un registre de concertation a été mis à disposition du public sur une période de trois mois, du 15 septembre au 15 décembre 2022 en Mairie du Muy.  
4 contributions ont été laissées sur le registre en mairie.

### Registre physique lors des réunions publiques

Un registre de concertation a été mis à disposition du public lors des trois réunions publiques.  
Aucun avis n'a été laissé dans le registre mis à disposition mais de très riches contributions orales ont été émises lors des trois réunions publiques.

## Avis recueillis par email ou sur site internet

Un registre dématérialisé de concertation a été mis à disposition du public sur une période de trois mois, du 15 septembre au 15 décembre 2022 sur les sites internet de la ville et de la Communauté d'agglomération.  
20 contributions ont été publiées sur le registre dématérialisé.  
Les statistiques de fréquentation démontrent un réel intérêt pour le projet : 1267 visiteurs, 511 téléchargements de documents du dossier de concertation.

Ces observations reprenaient les mêmes thématiques que celles qui ont été développées en réunion publique et qui ont fait l'objet de réponses lors de celle-ci.

# SYNTHESE DE LA CONCERTATION

## Les enjeux du projet des Cadenades

Il s'agit de :

- **Répondre aux besoins de la population** et renforcer la mixité sociale et la diversité urbaine du quartier pour un logement pour tous
- **Trouver un équilibre entre densité et intégration** du projet dans son environnement urbain et habité : ne pas confondre « densité » et « promiscuité »
- **Créer un projet guidé par le patrimoine** naturel, paysagé et protégé
- **Préserver un cadre de vie apaisé** par un « quartier jardin » avec une grande valeur d'usage et de patrimoine avec un parc au cœur du quartier et une réhabilitation et mise en valeur des canaux
- **Améliorer les liens du site en renforçant son accessibilité et ses dessertes** : tout en préservant le côté résidentiel et en misant sur les modes alternatifs à la voiture
- **Développer un projet vertueux** répondant aux enjeux actuels de la transition écologique
- **Viser l'équilibre économique de l'opération** face aux évolutions foncières et aux compensations écologiques

## Les composantes présentées du projet des Cadenades

Les composantes du projet d'aménagement de la ZAC des Cadenades sont alors présentées lors de cette concertation notamment lors de la dernière réunion publique. Il s'agit :

- **Vivre aux Cadenades :**
  - Les espaces naturels relevés sur site ont alors guidé l'aménagement soit en étant préservés soit valorisés au travers de promenade, zone tampon parc etc.
  - Ils offrent alors des lieux de vie pour tous créant un lien urbain, fonctionnel et garantissant la qualité de vie du quartier
  - Une diversité des fonctions urbaines est proposée au travers une centralité présentant commerces, services, équipements
- **Se déplacer dans le quartier et au-delà :**
  - Un premier schéma d'intention de maillage et de desserte viaire et douce est présenté.
  - Maillage Nord-Sud et dessertes locales
  - Voies douces
- **Habiter :**
  - Un constat du marché immobilier au Muy est présenté révélant la difficulté pour les habitants de réaliser un parcours résidentiel adapté à leurs besoins
  - Différentes formes urbaines de hauteur et densité différentes sont présentées car nécessaires pour offrir des logements pour tous, répondre aux nouveaux besoins et pour occuper le territoire de manière responsable répondant ainsi aux exigences de sobriété foncière demandées aujourd'hui.

## Principales remarques exprimées et éléments pris en compte dans le schéma d'aménagement

Les remarques et questions posées par mail ou sur les divers registres, dématérialisé ou papier, abordent des thématiques similaires aux sujets abordés en séance de réunions publiques.

Les participants à la concertation ont pu réagir à l'aménagement du futur quartier et de ses espaces publics, aux moyens et lieux de circulation et aux formes urbaines proposées.

Il en est ressorti les points suivants :

- L'importance de maintenir un caractère apaisé pour le quartier
- L'inquiétude générale sur la circulation routière
- La densité de l'opération
- La transition écologique

### Le souhait d'une qualité de vie du quartier à préserver

L'importance de **maintenir un caractère apaisé** pour le quartier a été grandement exprimée.

Suite aux débats, voici les idées et enjeux exprimés et qui ont été pris en compte dans l'élaboration du schéma d'aménagement ou seront pris en compte lors des phases ultérieures de la ZAC des Cadenades.

- *Valorisation des canaux en réouvrant des portions, en aménageant de manière naturelle et publique*
- *Adhésion à l'idée d'un parc : sportif ou autre, jardins partagés*
- *Idée de nature avec importance des plantations et utilisation de l'eau présente*
- *Adhésion à l'idée de commerces de proximité*
- *Souhait d'équipements liés à l'enfance (mini crèche ou mini groupe scolaire)*

Avec de nombreux cheminements piétons et d'importants espaces verts et la volonté d'une centralité urbaine, le projet a ainsi été favorablement accueilli.

### Le maillage viaire et la circulation routière globale

**L'inquiétude générale sur la circulation routière** en rapport avec le stationnement, le nombre de nouvelles voitures sur un réseau déjà proche de la saturation et la dangerosité potentielle du carrefour avec la route de la Motte sont fortement exprimés par la population.

Aujourd'hui, le système circulatoire est composé essentiellement de voies Est-Ouest convergeant sur le Boulevard de la Libération, congestionné aux heures de pointes du matin et du soir.

Suite aux débats, voici les idées et enjeux exprimés et qui ont été pris en compte dans l'élaboration du schéma d'aménagement ou seront pris en compte lors des phases ultérieures de la ZAC des Cadenades.

- *L'idée émise d'un axe Nord- Sud depuis la route de la Motte jusqu'à l'avenue de la Paix semble bien accueillie pour compléter le système actuel et offrir un nouvel itinéraire à l'ensemble du quartier, tout en garantissant l'usage et l'aspect d'une rue résidentielle.*
- *Avoir une réflexion globale de desserte des écoles, collège, lycée par des pistes cyclables et des dessertes piétonnes sécurisées*
- *Une sensibilité forte envers les modes doux (piétons et cycles) est exprimée par la population notamment en dissociant piétons et cycles.*
- *Valoriser la promenade le long du canal par une voie douce (vélos et piétons – Chemin des Cadenades) et conserver l'accès véhicules pour les résidents actuels*
- *Créer un écran paysager ou une zone tampon entre les habitations existantes et les futures rues.*

La priorité sera mise sur **l'optimisation de la desserte de manière globale** à l'échelle de la ville et notamment de son secteur Ouest depuis la Route de la Motte jusqu'à l'Avenue de la Paix.

## La densité bâtie et le paysage urbain

La **densité de l'opération** avec diverses formes d'habitat allant de l'individuel aux petits collectifs se heurte, dans une première réaction, à une grande hostilité en raison du paysage urbain actuel composé essentiellement de lotissements de maisons individuelles.

Mme le Maire intervient et présente la **nécessité et les exigences d'aujourd'hui de changer notre manière d'habiter, d'aménager et de vivre un territoire de manière sobre**. Face aux enjeux de transition écologique, de sobriété foncière et de besoins en logement pour les générations futures, un projet exclusivement tourné vers les maisons individuelles n'est pas envisageable. C'est pourquoi, il est indispensable d'aboutir à un **projet de consensus et d'équilibre** pour l'ensemble des enjeux.

Suite aux débats, voici les idées et enjeux exprimés et qui ont été pris en compte dans l'élaboration du schéma d'aménagement ou seront pris en compte lors des phases ultérieures de la ZAC des Cadenades.

- *Forme urbaine de petits collectifs (R+2 maximum) :*
  - *le plus éloigné des habitations existantes*
  - *à proximité de la nouvelle rue Nord-Sud créée (je n'ai pas souvenir de cette demande mais plutôt d'une demande à proximité des grands axes ?)*
- *Etablir des transitions sous forme de zones tampons et/ou des reculs entre l'existant et les futures constructions notamment si collectifs*
- *Prévoir un épannelage / une-gradation des hauteurs et/ou des formes urbaines pour une intégration en douceur et une préservation des vues sur grand paysage*

Le projet des Cadenades va générer de nouvelles constructions. La question des vis-à-vis, des vues sur le grand paysage sera abordée lors des phases ultérieures du projet, durant lesquelles une attention particulière sera portée sur la gestion des proximités et des perspectives avec les constructions existantes.

## Une transition écologique

Suite aux débats, voici les idées et enjeux exprimés et qui ont été pris en compte dans l'élaboration du schéma d'aménagement ou seront pris en compte lors des phases ultérieures de la ZAC des Cadenades.

- *Développement de modes doux*
- *Importance de la nature pour le maintien de fraîcheur en été*
- *Utilisation de l'eau présente*
- *Energies renouvelables*
- *Développement d'un Ecoquartier*

## CONCLUSION

Au regard du présent bilan, les **modalités de concertation préalables définies** par la délibération du 27 juin 2022 en vue de la création de la ZAC des Cadenades **ont été respectées** et les **dispositifs** mis en place pour la concertation préalable **ont permis une expression large des avis et propositions du public**.

Ainsi, nous pouvons déclarer que le projet des Cadenades a été élaboré, en deux temps, avec et, en partie, par la population muyoise.

Les ambitions de concertation ont été très fortes afin de permettre une importante acceptation du projet mais également afin que ce dernier réponde aux attentes et besoins divers de la population existante et future du quartier des Cadenades et des alentours

Après une première réaction de rejet, de ne rien voir apparaître ni évoluer sur le site, les secondes réactions expriment des remarques et observations concentrées sur des questions :

- **d'intégration du projet** dans son environnement
- **de circulation routière**
- **et de préservation de qualité de vie** du quartier.

Globalement et finalement, le projet de dossier de création de ZAC et les objectifs poursuivis ne sont pas remis en cause.

**Les avis exprimés ne remettent pas en cause le bien-fondé du projet mais mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et du paysage urbain actuel du quartier des Cadenades.**

La participation du public se poursuivra durant les prochaines étapes opérationnelles de la ZAC avec la mise à disposition de l'étude d'impact et du Dossier de création de la ZAC.

**En réponse aux demandes des riverains, une attention particulière sera apportée** à la qualité urbaine de l'opération, à la préservation des vues et d'espaces tampons et à l'insertion paysagère et urbaine des constructions.

Dracénie Provence Verdon Agglomération confirme que les études à venir permettront d'affiner la définition technique du projet et donc ces enjeux.

Au regard de la démarche de concertation, Madame le Maire souhaite que la concertation soit poursuivie durant les prochaines étapes de définition du projet avec le futur aménageur de la ZAC, ce qui est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la charte Ecoquartier et de l'obtention du label auprès des services du ministère de la Transition Ecologique.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 083-248300493-20230227-C\_2023\_039-DE



**DRACÉNIE**  
PROVENCE VERDON  
agglomération

[www.dracenie.com](http://www.dracenie.com)

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS • LES ARCS-SUR-ARGENS • BARGEMON • CALLAS • CHÂTEAUDOUBLE • CLAVIERS • DRAGUIGNAN • FIGANIÈRES  
FLAYOSC • LA MOTTE • LE MIY • LORGUES • MONTFERRAT • TARADEAU • TRANS-EN-PROVENCE • VIDAUBAN